

LOGEMENT

300 000 immeubles
menacés par des gaines
électriques vétustes
(Page 10)

300 000 immeubles menacés par leurs gaines électriques

LOGEMENTS. Certaines colonnes montantes très vétustes, qui acheminent l'électricité dans les étages, présentent un danger d'incendie. Mais ni la société ERDF ni les propriétaires ne veulent régler seuls la facture.

300 000 ! C'est le nombre effarant d'immeubles en France menacés d'incendie du fait de la vétusté de leurs colonnes montantes. De quoi s'agit-il ? De ces gaines remplies de câbles qui courent d'étage en étage dans les logements collectifs afin d'alimenter chaque appartement en électricité (voir l'infographie ci-contre). Problème : sur 1,6 million de colonnes montantes répertoriées en France, 300 000 seraient en très mauvais état. Les isolants notamment, le plus souvent en « tissus imprégnés » ou en plastique, tomberaient en poussière. Littéralement mis à nu, les fils électriques font alors courir des risques importants de court-circuit et d'incendie.

La société ERDF ne devrait-elle pas intervenir pour régler le problème avant qu'une catastrophe ait lieu ? Pas si simple, car cette filiale d'EDF, chargée de la distribution d'électricité aux particuliers mais aussi de la maintenance du réseau, considère que cela n'est pas de son ressort.

« Les colonnes incriminées sont celles que nous n'avons pas en concession, explique Pierre Soulaïrol, responsable Collectivités et concessions à ERDF. Il appartient donc aux propriétaires, syndicats d'immeubles, copropriétés ou collectivités locales d'en assurer eux-mêmes l'entretien. » Un point de

vue que ne partage pas le médiateur national de l'énergie (*lire ci-dessous*)... D'autres experts font observer qu'ERDF intervient depuis toujours sur l'ensemble des colonnes montantes, considérant que seuls ses propres agents sont habilités à effectuer ce type de travaux. Enfin, des propriétaires et copropriétaires se mobilisent. Devant l'importance des sommes à engager, une poignée d'entre eux n'ont pas hésité à saisir la justice. Car sécuriser la colonne montante d'un immeuble peut en effet coûter pour chaque appartement plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'euros (*lire le témoignage ci-dessous*). Résultat : le montant global pour rénover ces 300 000 colonnes défectueuses sur tout le territoire risque de s'élever à plusieurs milliards d'euros.

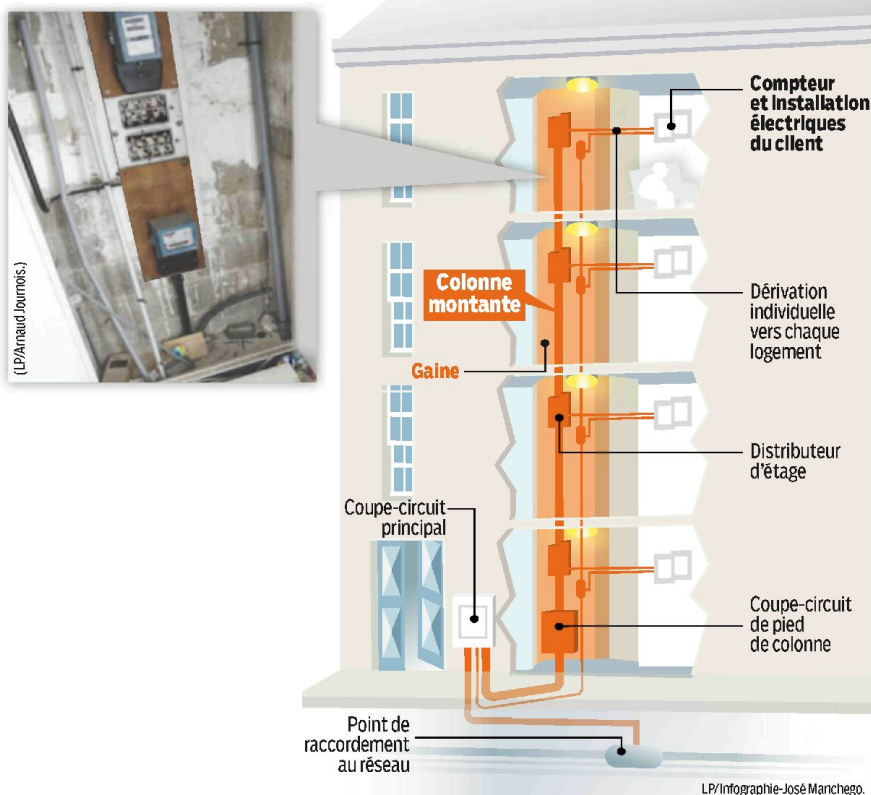
**Ne pas en arriver
au manquement de GRDF
concernant les
canalisations en fonte
qui avait causé
de nombreux accidents**

Un gigantesque chantier qu'il conviendrait de lancer au plus tôt. Car le cas des colonnes montantes

électriques rappelle de manière inquiétante celui des conduites de gaz en fonte grise qui équipaient les immeubles jusque dans les années 2000 et étaient devenues friables avec le temps. Mais GRDF, la filiale de distribution de GDF, n'avait eu de cesse de minimiser l'urgence de la situation. Jusqu'à ce triste jour de décembre 1999 où une explosion de gaz causée par la rupture d'une canalisation en fonte grise (posée en 1955) avait ravagé un immeuble entier à Dijon, tuant 11 personnes. C'est la même cause qui, trois ans plus tard, en 2002, dévastait une rue pavillonnaire du quartier populaire toulousain d'Empalot (1 mort, une trentaine de blessés). Puis un immeuble, rue de la Martre à Mulhouse en 2004 (19 morts). En 2006, GDF avait dû répondre devant un tribunal d'« homicides et blessures involontaires » et « destruction de biens d'autrui » par « manquement à une obligation de sécurité ». Et avait entrepris d'achever de remplacer l'ensemble des 11 000 km de canalisations dangereuses. Une promesse qui datait de 1990... Il est donc à espérer qu'il ne faille pas en arriver là pour que le danger des colonnes montantes électriques soit lui aussi estimé à sa juste valeur.

ERWAN BENEZET

COMMENT L'ELECTRICITE ARRIVE CHEZ VOUS



« Le moindre départ de feu peut avoir de terribles conséquences »

Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie

Assez tergiversé... Le médiateur de l'énergie, Jean Gaubert, estime que les colonnes montantes doivent être rénovées sans attendre. **A qui revient le soin de rénover ces installations ?**



Photo: AFP/ROBERT FRANCO/ANSA/CLUBS

JEAN GAUBERT. La situation est complexe. Mais certains éléments juridiques indiquent que le réseau appartenant à ERDF va bien jusqu'aux compteurs individuels, colonnes montantes incluses, donc. D'ailleurs, ERDF intervient depuis toujours, considérant que cela fait bien partie de son réseau. La pire des choses serait de continuer à se rejeter la propriété d'une partie du réseau comme une patate chaude. Jusqu'au jour où un incendie lié à ces colonnes montantes ravagera tout un immeuble.

Le problème de sécurité est donc bien réel ?

Dans les vieilles copropriétés, aucun doute. Certaines colonnes ont été construites pendant l'entre-deux-guerres ou dans les années 1950.

Leurs isolants, du papier imprégné par exemple, peuvent avoir mal vieilli. Elles ont été conçues comme des cheminées, le moindre départ de feu peut avoir de terribles conséquences ! C'est si vrai qu'ERDF bouche aujourd'hui à chaque étage les gaines d'électricité pour éviter un appel d'air.

Quelle solution préconisez-vous ?

J'ai demandé que le Parlement se saisisse du sujet. Les travaux de rénovation sont difficilement supportables pour bon nombre de copropriétés. On pourrait donc créer un fonds qui serait abondé à la fois par les copropriétés, ERDF et la collectivité locale — les syndicats d'électricité quand il y en a —, tous ceux qui ont l'autorité concédante. Après tout, les collectivités perçoivent des taxes sur les factures d'électricité. Il ne serait pas anormal qu'elles en remettent un peu pour régler un problème dont on dit qu'il pourrait coûter entre 1 et 10 Mds€.

Propos recueillis par É.B.

A Nantes, des propriétaires ferrailent contre ERDF

« **À VENDRE**, appartement 35 m² dans le centre de Nantes, à deux pas du théâtre, 120 000 €. » Quand, en 2013, les époux Main publient cette annonce, ils n'imaginent pas rencontrer la moindre difficulté. Ils ont quitté la région parisienne en 2005 et ont acheté un 200 m² en plein centre-ville. Aujourd'hui, ce couple souhaite vendre une partie de son logement. « Nous avons réuni deux appartements en un, explique Marie-Annick Main. Il y avait donc deux entrées et deux cages d'escaliers. C'était relativement facile de diviser à nouveau l'espace en deux. »

Baladés de services en services

Les 35 m² dont ils veulent se séparer sont en parfait état. Le quartier est agréable, les commerces à deux pas et le tout est proposé à un prix raisonnable. Trouver un acquéreur devait donc être chose facile. Mais, lors des diagnostics, un problème est signalé dans le raccordement électrique qui relie le petit appartement au niveau du palier. La fameuse colonne montante.

« Notre premier réflexe a été de contacter tout de suite ERDF, re-



C'est au moment de la mise en vente d'une partie de leur appartement que Marie-Annick Main et son époux ont appris qu'il fallait rénover la colonne montante de l'immeuble. Coût : 60 000 €.

prend Marie-Annick Main, puisque ce sont eux qui, systématiquement, interviennent en cas de problème. Sauf que, là, ils nous ont simplement envoyés balader ! » « C'est pas nous, c'est la ville de Nantes, leur rétorque un employé d'ERDF. C'est la commune qui demande que les colonnes montantes soient rénovées. C'est donc à elle qu'il faut vous adresser. » Coût des travaux pour remettre la colonne aux normes : 60 000 € ! Soit la moitié de la valeur du petit appartement. ERDF fait la sourde oreille et refuse toute discussion.

Las d'être, selon eux, traités de façon péremptoire, baladés de services en services, les époux Main finissent par perdre patience et décident, en octobre dernier, de saisir dans un premier temps le médiateur national de l'énergie (MNE*), puis de prendre un avocat. « On a le sentiment que c'est le pot de terre contre le pot de fer, confie encore Marie-Annick Main. Mais là, on est déterminés à aller jusqu'au bout. Pas question de payer pour des travaux qui ne sont pas de notre ressort. »

É.B.

* www.energie-mediateur.fr.